MIS À JOUR LE 25/05/2021

Principes actifs nécessitant une attention particulière du public

Mise à jour décembre 2017

- *Les recommandations relatives au paracétamol et à la vitamine A sont modifiées suite à la mise en application des nouvelles recommandations en terme de présentation des mentions obligatoires dans les publicités TV.*
- *Concernant à l'ibuprofène, la mention « le comprimé dosé à 400 mg est réservé à des douleurs ou à une fièvre plus intense ou non soulagées par un comprimé dosé à 200 mg » est remplacée par la mention « Utilisez la dose la plus faible possible ».*
- *La recommandation relative aux vasoconstricteurs est abrogée, ces spécialités faisant désormais l'objet d'une interdiction de publicité auprès du public.*

AINS (ibuprofène...) et aspirine

Recommandation révisée en décembre 2017

La mention relative à l'ibuprofène « le comprimé dosé à 400 mg est réservé à des douleurs ou à une fièvre plus intense ou non soulagées par un comprimé dosé à 200 mg » est remplacée par la mention « Utilisez la dose la plus faible possible ».

Outre les mentions habituelles, les publicités des médicaments contenant un anti-inflammatoire non stéroïdiens ou de l'aspirine, doivent présenter de manière suffisamment lisible la mention de prudence suivante :

"Contient [du flurbiprofène / de l'ibuprofène / du diclofénac / de l'aspirine].
Ne pas associer avec d'autres médicaments contenant des anti-inflammatoires non stéroïdiens ou de l'aspirine."

Dans le cas des topiques AINS :
"Ne pas associer d'autres médicaments contenant des anti-inflammatoires non-stéroïdiens ou de l'aspirine par voie orale ou locale."

Médicaments à base d'ibuprofène dans l'indication « douleurs et fièvre ».

Dans la mesure où la survenue d'effets indésirables peut être minimisée par l'utilisation de la dose la plus faible possible, les publicités pour les spécialités à base d'ibuprofène dans l'indication « douleurs et fièvre » doivent préciser :

- Si le dosage 200 mg est promu (seul ou associé au dosage 400 mg) : « Utilisez la dose la plus faible possible »
- Si le dosage 400 mg est le seul promu : « Utilisez la dose la plus faible possible, l'ibuprofène existe à 200 mg »

Cette mention doit être présentée à l’écrit, en dehors des bandeaux de mentions obligatoires pour les publicités audiovisuelles.

Paracétamol

Outre les mentions habituelles, les publicités des médicaments contenant du paracétamol, seul ou en association, doivent présenter la mention de prudence suivante :

« **Contient du paracétamol.** Ne pas associer avec d’autres médicaments qui en contiennent, pour éviter tout risque de surdosage.
Un surdosage en paracétamol peut endommager le foie de manière irréversible. »

La posologie, quand elle est précisée dans la publicité, doit être indiquée dans sa globalité et associée aux mentions de prudence concernant la dose maximale ("**Ne pas dépasser 3 g de paracétamol par jour, soit X comprimés par jour, sans avis médical**") et concernant la durée de traitement limitée à 5 jours en cas de douleurs et à 3 jours en cas de fièvre.

Cas particuliers : Mention audio dans les Film TV (ou cinéma) et spots radio

« Ce médicament contient du paracétamol. Attention aux risques pour le foie en cas de surdosage »

Vitamine A

La posologie d’un médicament renfermant de la vitamine A doit obligatoirement figurer sur une publicité (hors audiovisuel et supports admis avec mentions allégées).